Une «Cité de l'enfance» à la Jonction

CRÈCHES • *Entre autres équipements publics, cent vingt places de crèche sont prévues dans le futur écoquartier d'Artamis. Première à Genève: un espace sera réservé à l'accueil de nuit.*

MARIO TOGNI

Le futur «écoquartier» de la Jonction, sur l'ex-site d'Artamis, n'accueillera pas que les 300 logements promis. Au coin du boulevard Saint-Georges et de la rue des Gazomètres, un bâtiment d'équipements publics sortira de terre, en bonne partie dédié à la petite enfance. Les résultats du concours d'architecture relatif à cet «ultime maillon» du secteur ont été dévoilés hier par la Ville de Genève. Plusieurs éléments y figurent, dont la salle de spectacles revendiquée par l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), une salle de gym et des locaux parascolaires.

Mais la bâtisse dessinée par le bureau lauréat – Lacroix-Chessex S.A., basé à Genève – ressemble surtout à un temple pour les bambins. Cette «Cité de l'enfance», qui se déploie sur les deux étages supérieurs, offrira 120 nouvelles places de crèche. Le Bureau d'information petite enfance (Bipe), actuellement à la rue du Cendrier, y prendra également ses quartiers.

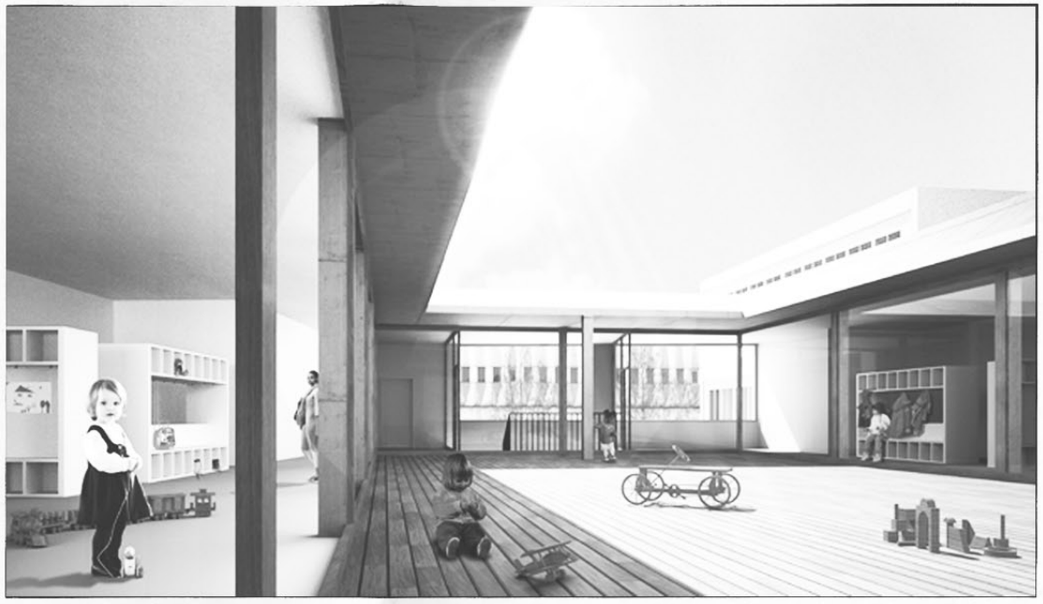

«Globalement, le bâtiment est séparé en deux parties, le monde des enfants en haut et le monde des adultes en bas», résume Simon Chessex, du bureau lauréat. LDD

Familles monoparentales

Particularité: pour la première fois à Genève, une partie de l'espace de vie enfantine (40 places) proposera des horaires élargis – probablement jusqu'à 22h –, auxquels s'ajouteront 10 places d'accueil de nuit. «Ce projet pilote a été développé dans la foulée d'un sondage mené en 2008 auprès de parents, explique Francine Koch, cheffe du Service de la petite enfance. Les résultats ont montré que des familles se trouvent démunies pour trouver des solutions de garde en dehors des heures habituelles (7h-19h). Par manque de réseau familial, certains parents sont contraints de 'bricoler' des solutions.»

Le demande vient avant tout de familles isolées, ou dont les parents ont une profession nocturne ou un emploi du temps très irrégulier. Les employés des secteurs de la santé, du nettoyage ou de l'hôtellerie sont particulièrement concernés. L'accueil de nuit – une dizaine de lits dans un espace réservé – devrait s'avérer plutôt exceptionnel, alors que l'horaire élargi pourrait intéresser davantage de monde, précise Francine Koch. «On estime que ces 50 places seront suffisantes pour la Ville, mais peut-être que cette nouvelle offre suscitera une demande plus large.»

Les accès à préciser

Dans le bâtiment, la «Cité de l'enfance» occupera les 2e et 3e étages, avec un large patio protégé à ciel ouvert au dernier niveau. La partie inférieure se partage entre diverses activités: restaurant scolaire, parascolaire, locaux administratifs; en dessous, a moitié enterrées, la salle de gym et la salle de spectacles. Cette dernière devrait pouvoir accueillir jusqu'à 500 personnes. «Globalement, le bâtiment est séparé en deux parties, le monde des enfants en haut et le monde des adultes en bas», résume Simon Chessex, du bureau lauréat. La Ville de Genève a en revanche abandonné l'idée initiale de réaliser un demi-groupe scolaire sur le site.

Les accès des différents espaces, soigneusement séparés, restent encore à préciser. Le choix des architectes de placer l'entrée de la salle de concerts à l'intérieur du quartier, avec les risques de nuisances, peut surprendre. «Cela fait partie des éléments à rediscuter», note Isabelle Charollais, directrice du Département des constructions. Durant l'année à venir, le projet sera en effet affiné avant le dépôt d'une demande de crédit au Conseil municipal.

A ce stade, l'enveloppe prévue est évaluée entre 26 millions et 30 millions de francs. Maître d'ouvrage, la Ville espère démarrer les travaux d'ici à deux ans. Si tout se passe bien, le bâtiment pourrait être livré en 2016. ❙

Un rapport de la Cour des comptes épingle Onex

Onex a été critiquée par la Cour des comptes pour ses pratiques en matière d'achats. «Nous avons constaté des irrégularités par rapport à la loi», a relevé hier le magistrat Daniel Devaud. Aucune fraude n'a cependant été identifiée.

En analysant les pratiques d'achats de la commune entre janvier 2010 et novembre 2011, la Cour des comptes a découvert que certaines dépenses n'avaient pas fait l'objet d'une couverture budgétaire dans les règles. En 2011, quelque 800 000 francs de dépassement de crédits étaient ainsi non budgétés. Ces dépenses se sont retrouvées régularisées après coup par le Conseil municipal de la commune, lors de l'adoption des comptes, a noté M. Devaud. En ce sens, la loi n'a pas été respectée, car ces dépenses, pour la plupart, n'avaient pas un caractère urgent et auraient dû recevoir l'aval du délibératif.

La Cour des comptes a été appelée à se pencher «sur les procédures d'engagement financier» d'Onex par le Conseil municipal de la commune. Ce dernier s'était posé des questions sur les pratiques de l'exécutif après l'acquisition de poubelles de tri pour les écoles qui n'était pas prévue au budget.

L'organe de surveillance recommande à Onex de bien séparer les tâches au sein de son administration, afin d'avoir un contrôle plus efficace. ATS